



ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES

FONDS ALTERNATIF ESSENTIEL

JUIN 2010



BLUMONT
CAPITAL

TABLE DES MATIÈRES

Déclaration de la direction sur la présentation de l'information financière	2
État de l'actif net	3
État des résultats	4
État de l'évolution de l'actif net	5
État du portefeuille de placements et des autres actifs nets	6
Notes afférentes aux états financiers	7
Informations à l'égard du Fonds	18

DÉCLARATION DE LA DIRECTION SUR LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

BluMont Capital Corporation (le « gérant ») est responsable des états financiers ci-joints et de toute l'information contenue dans le présent rapport. Les états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration du gérant. Ils ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et, le cas échéant, reflètent les jugements et les meilleures estimations de la direction.

La direction a mis en place des systèmes de contrôle interne afin de veiller à ce que les actifs soient protégés contre toute perte ou utilisation non autorisée et que les livres comptables soient fiables pour la présentation de l'information financière. Les systèmes de contrôle interne permettent à la direction d'assumer ses responsabilités à l'égard de l'exactitude des états financiers.

Le conseil d'administration du gérant rencontre la direction et les vérificateurs afin de discuter de la présentation de l'information financière du Fonds et du contrôle interne. Le conseil d'administration examine les résultats des vérifications effectuées par les vérificateurs ainsi que leur rapport. Les vérificateurs externes peuvent communiquer sans restriction avec le conseil d'administration.

Le gérant reconnaît qu'il est de sa responsabilité de gérer les activités du Fonds dans le meilleur intérêt de ses porteurs de parts.

« James Wanstall »

Chef de la direction,
BluMont Capital Corporation
Le 27 août 2010

AVIS AUX PORTEURS DE PARTS

Les vérificateurs du fonds n'ont pas vérifié ces états financiers.

Le gestionnaire du Fonds a désigné un vérificateur indépendant pour effectuer la vérification des états financiers annuels du Fonds. Les lois applicables sur les valeurs mobilières indiquent que si le vérificateur n'a pas effectué l'examen des états financiers intérimaires, un avis accompagnant ces états financiers doit en faire état.

ÉTAT DE L'ACTIF NET

Exercice terminé le 30 juin 2010 et le 31 décembre 2009

Non vérifié

FONDS BLUMONT ALTERNATIF ESSENTIEL

	2010	2009
ACTIF		
Positions acheteur, à la juste valeur*		
Actions canadiennes	236 \$	8 362 054 \$
Actions américaines	-	6 379 569
Actions mondiales	-	236 800
	<u>236</u>	<u>14 978 423</u>
Trésorerie et dépôts de courtiers	18 819 203	18 604 346
Revenus de placement à recevoir	3 649	36 224
Montant à recevoir de la vente de placements	-	62 697
Total de l'actif	<u>18 823 088</u>	<u>33 681 690</u>
PASSIF		
Positions vendeur, à la juste valeur**		
Actions canadiennes	-	1 427 451
Actions américaines	-	4 374 796
	<u>-</u>	<u>5 802 247</u>
Contrats à terme de gré à gré	111 950	-
Comptes créditeurs		
Frais et charges d'exploitation	47 508	68 007
Prime de rendement	9 880	-
Dividendes à payer	2 814	4 983
Montant à payer à l'achat de placements	-	9 734
Rachats	291 094	-
Total du passif	<u>463 246</u>	<u>5 884 971</u>
ACTIF NET REPRÉSENTANT LES CAPITAUX PROPRES		
Série A	15 534 870	21 923 371
Série F	2 824 972	5 873 348
	<u>18 359 842 \$</u>	<u>27 796 719 \$</u>
NOMBRE DE PARTS EN CIRCULATION (note 4)		
Série A	156 719	218 144
Série F	27 118	55 897
ACTIF NET PAR PART		
Série A	99,13 \$	100,50 \$
Série F	104,17 \$	105,07 \$
*Positions acheteur, au coût	<u>413 \$</u>	<u>13 477 841 \$</u>
**Produit tiré des positions vendeur	<u>- \$</u>	<u>(5 601 374) \$</u>

Approuvé par le conseil d'administration de BluMont Capital Corporation

« Veronika Hirsch »

« Stephen Johnson »

Veronika Hirsch

Stephen Johnson

Administratrice

Administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour les six mois se terminant le 30 juin

Non vérifié

FONDS BLUMONT ALTERNATIF ESSENTIEL

	2010	2009
REVENUS DE PLACEMENT		
Dividendes	147 829 \$	181 185 \$
Moins : retenues d'impôts étrangers	5 663	3 859
	<u>142 166</u>	<u>177 326</u>
Intérêts	1 700	49 559
	<u>143 866</u>	<u>226 885</u>
CHARGES (notes 6 et 7)		
Frais de gestion	289 232	238,531
Prime de rendement	9 880	-
Dividendes payés sur les placements vendus à découvert	32 901	24 818
Frais d'exploitation généraux	144 433	107 739
Frais juridiques	5 528	-
Honoraire des vérificateurs	11 592	7 300
Honoraires des fiduciaires	600	997
Coûts de communication de l'information aux porteurs de titres	9 338	1 840
Charge d'intérêts	931	826
	<u>504 435</u>	<u>382 051</u>
Moins : Charges absorbées par le gérant	82 857	36 851
	<u>421 578</u>	<u>345 200</u>
RÉSULTAT NET DE PLACEMENT	<u>(277 712)</u>	<u>(118 315)</u>
GAIN NET (PERTE) RÉALISÉ SUR LES OPÉRATIONS DE PLACEMENT	1 310 614	(459 109)
COÛTS DE TRANSACTION (notes 2 (I) et 7)	(23 502)	(9 607)
VARIATION DE LA PLUS-VALUE (MOINS-VALUE) NON RÉALISÉE DES PLACEMENTS, MONTANT NET	(1 299 885)	1 387 314
VARIATION DE LA MOINS-VALUE DES CONTRATS DE GRÉ À GRÉ	(111 950)	-
GAIN DE CHANGE ET AUTRES ACTIFS NETS	<u>78 477</u>	<u>41 478</u>
GAIN NET (PERTE) SUR LES PLACEMENTS ET COÛTS DE TRANSACTION	<u>(46 246)</u>	<u>960 076</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET LIÉE AUX ACTIVITÉS, MONTANT NET		
Série A	(271 133)	590 151
Série F	(52 825)	251 610
	<u>(323 958) \$</u>	<u>841 761 \$</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET LIÉE AUX ACTIVITÉS PAR PART, MONTANT NET (note 2 (VI))		
Série A	(1,42) \$	3,58 \$
Série F	<u>(1,05) \$</u>	<u>4,05 \$</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
Pour les six mois se terminant le 30 juin
Non vérifié

FONDS BLUMONT ALTERNATIF ESSENTIEL

	2010	2009
Actif net au début de l'exercice		
Série A	21 923 371 \$	16 037 834 \$
Série F	<u>5 873 348</u>	<u>6 755 289</u>
	<u>27 796 719</u>	<u>22 793 123</u>
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités, montant net		
Série A	(271 133)	590 151
Série F	<u>(52 825)</u>	<u>251 610</u>
	<u>(323 958)</u>	<u>841 761</u>
Opérations sur les capitaux propres : (note 4)		
Produit de l'émission de parts		
Série A	-	151 356
Série F	<u>222 528</u>	<u>194 928</u>
	<u>222 528</u>	<u>346 284</u>
Contrepartie versée au rachat de parts		
Série A	(6 117 368)	(1 301 638)
Série F	<u>(3 218 079)</u>	<u>(1 379 647)</u>
	<u>(9 335 447)</u>	<u>(2 681 285)</u>
Actif net à la fin de l'exercice		
Série A	15 534 870	15 477 703
Série F	<u>2 824 972</u>	<u>5 822 180</u>
	<u>18 359 842 \$</u>	<u>21 299 883 \$</u>

FONDS BLUMONT ALTERNATIF ESSENTIEL
ÉTAT DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS NETS
 Exercice terminé le 30 juin 2010
 Non vérifié

	Nombre d'actions	Coût moyen	Juste valeur	% du total de l'actif net
POSITIONS ACHETEUR				
Actions canadiennes				
Matières premières				
Geovic Mining Corp., bons de souscription	11 794	413 \$	236 \$	-
Contrats de gré à gré				
Annexe 1	-	-	(111 950)	(0,6)
Total des positions, coûts de transaction compris		413	(111 714)	(0,6)
Coûts de transaction		-	-	-
Total des positions, coûts de transaction non compris		413	(111 714)	(0,6)
TOTAL DES PLACEMENTS		413	(111 714)	(0,6)
Autres actifs, moins les passifs ¹			18 471 556	100,6
TOTAL DE L'ACTIF NET REPRÉSENTANT LES CAPITAUX PROPRES			18 359 842 \$	100,0

¹Ce montant comprend la trésorerie et les dépôts des courtiers, plus les revenus de placement à recevoir, moins les comptes créditeurs.

ANNEXE 1 – CONTRATS DE GRÉ À GRÉ
 30 juin 2010
 Non vérifié

Date de règlement	À remettre :	À recevoir :	Prix du contrat	Plus-value/Moins-value
20 juillet 2010	2 300 000 \$ US	2 326 971 \$ CA	1,01185 \$	(111 950) \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

30 JUIN 2010

NON VÉRIFIÉS

1. LE FONDS

I) Le Fonds

Le Fonds BluMont Alternatif Essentiel (le « Fonds ») est une fiducie de fonds de placement à capital variable constituée sous le régime des lois de la province d'Ontario en vertu d'une déclaration de fiducie datée du 22 décembre 2000 et modifiée de temps à autre. Le Fonds a débuté ses activités le 1^{er} juin 2006.

BluMont Capital Corporation est le gérant (le « gérant ») et le fiduciaire (le « fiduciaire ») du Fonds.

II) Fusion de Fonds

Le 7 août 2009, le Fonds BluMont d'Opportunités Canadiennes (« Fonds d'Opportunités Canadiennes ») et le Fonds BluMont Hirsch acheteur/vendeur (« Fonds acheteur/vendeur »), collectivement les « Fonds dissous », ont fusionné avec le Fonds. Le gérant a offert aux porteurs de parts des Fonds dissous la possibilité de participer à la liquidation de ces Fonds en leur offrant un transfert en nature de leur placement dans le Fonds. Les opérations effectuées dans le cadre de la dissolution des Fonds en question ne bénéficient pas de report d'impôt.

Détails de la fusion :

Actif net acquis par le Fonds	20 226 269 \$
Parts émises par le Fonds – série A	203 148
Parts émises par le Fonds – série F	4 746

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été établis selon les principes généralement reconnus (« PCGR ») du Canada.

Les principales conventions comptables sont résumées ci-après.

I) Évaluation des placements

Les placements sont comptabilisés à la juste valeur établie de la manière suivante :

La juste valeur des instruments financiers négociés activement est calculée en fonction du cours acheteur du titre pour les positions acheteur et du cours vendeur pour les positions vendeur. Avant le 1^{er} janvier 2007, la juste valeur selon les PCGR était calculée en fonction du cours de clôture du jour, lorsqu'il en existait un. La note 8 présente un rapprochement, au 30 juin, de l'actif net aux fins de la présentation de l'information financière (l'« actif net ») et de l'actif net à des fins autres que la présentation de l'information financière, telles que pour les achats et les rachats (« valeur liquidative ») du Fonds. Le Fonds continue d'utiliser le cours de clôture pour évaluer la juste valeur des placements et des titres vendus à découvert.

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, dans le cadre de l'achat et de la vente de titres par le Fonds sont portés en diminution du résultat de la période. Par conséquent, ces coûts sont passés en charges et inscrits dans les « Coûts de transaction » à l'état des résultats.

Les titres cotés à une Bourse reconnue sont évalués au cours acheteur ou au cours vendeur à la date des états financiers. Les titres dont le cours acheteur ou le cours vendeur n'est pas disponible sont évalués au cours vendeur de clôture. Les titres non cotés à une Bourse reconnue sont évalués par le gérant selon les méthodes d'évaluation qu'il juge appropriées.

Les placements à court terme, y compris les billets et les instruments du marché monétaire, sont constatés à la juste valeur.

L'écart entre la juste valeur et le coût moyen est présenté à titre de variation nette de la plus-value (moins-value) non réalisée des placements.

Lorsque le Fonds vend un titre à découvert, il emprunte ce titre d'un courtier afin de conclure la vente. Le Fonds subira une perte si le prix du titre emprunté augmente entre la date de la vente à découvert et celle où il liquide la position vendeur en achetant ce titre. Le Fonds réalisera un gain si le prix de ce titre diminue entre ces dates.

Le gain maximal que le Fonds peut réaliser à la vente à découvert d'un titre est le produit reçu, tandis que le montant de la perte réalisée est illimité.

Rien ne garantit que le Fonds sera en mesure de dénouer une position à découvert en temps opportun ou à un prix acceptable. Jusqu'à ce que le Fonds ait remplacé un titre emprunté, il conservera un compte sur marge auprès d'un courtier, composé de trésorerie et de titres liquides.

Les positions à découvert sont évaluées selon le coût qui aurait été engagé pour dénouer la position au dernier cours vendeur chaque jour d'évaluation (tel qu'il est défini ci-après).

II) Opérations de placement et constatation des produits

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération. Les produits et les charges sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les dividendes et les charges sont inscrits à la date ex-dividende. Les produits et charges d'intérêt sont constatés quotidiennement au moment où ils sont gagnés ou au moment où elles sont engagées. Les gains et pertes réalisés découlant des opérations de placement sont calculés selon le coût moyen.

III) Évaluation des parts du Fonds

Les parts du Fonds sont émises et rachetées à la valeur liquidative par part qui est établie à la clôture du jour d'évaluation. Un « jour d'évaluation » s'entend de n'importe quel jour ouvrable de la Bourse de Toronto ou de tout autre jour de Bourse ou jour quelconque déterminé par le gérant.

La valeur liquidative par part du Fonds est calculée selon la valeur marchande totale de l'actif net du Fonds, divisée par le nombre de parts en circulation.

Pour chaque part de Fonds vendue, le Fonds reçoit un montant équivalent à la valeur liquidative par part à la date de vente, qui est inclus dans les capitaux propres. Les parts sont rachetables au gré des porteurs de parts à la valeur liquidative établie un jour d'évaluation. Pour chaque part rachetée, le nombre de parts émises et en circulation est réduit, et les capitaux propres du Fonds sont réduits de la valeur liquidative relative à la date de rachat.

IV) Conversion des devises

Les actifs, notamment la juste valeur des placements et des passifs libellés en devises, sont convertis en dollars canadiens au taux de change établi chaque jour

d'évaluation.

Les achats et les ventes de placements, les dividendes, les revenus et les charges d'intérêt libellés en devise sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de chacune des opérations.

Les gains ou les pertes de change réalisés sur les placements sont inclus au poste « Gain net réalisé (perte) sur les opérations de placement » de l'état des résultats.

Les gains ou les pertes de change non réalisés sur les placements sont inclus au poste « Variation de la plus-value (moins-value) non réalisée des placements, montant net » de l'état des résultats.

Les gains ou les pertes de change réalisés et non réalisés sur les actifs (autres que les placements), les passifs et les revenus de placement libellés en devises sont inclus au poste « Gain (perte) de change sur devises et autres actifs nets » de l'état des résultats.

V) Utilisation d'estimations

Les présents états financiers, établis conformément aux PCGR du Canada, comprennent des estimations et des hypothèses formulées par la direction qui peuvent avoir une incidence sur les montants des actifs et des passifs et la présentation des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les produits et les charges de la période visée. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

VI) Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net liée aux activités par part correspond au montant net de l'augmentation (la diminution) de l'actif net liée aux activités, divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation de la période.

3. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Conformément au chapitre 3862, « Instruments financiers – informations à fournir », et au chapitre 3863, « Instruments financiers – présentation », du *Manuel de l'ICCA*, le Fonds fournit et présente des informations détaillées sur les risques associés aux instruments financiers et sur la manière dont il gère ces risques. L'adoption de ces nouvelles normes n'a pas d'incidence sur le cours quotidien des titres du Fonds ni sur le calcul de l'actif net.

Dans le cours normal des activités, le Fonds est exposé à divers risques financiers, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (y compris le risque de taux d'intérêt, l'autre risque de prix et le risque de change) qui pourraient donner lieu à une diminution de la valeur liquidative du Fonds. La valeur des titres en portefeuille du Fonds peut changer chaque jour en raison des variations des taux d'intérêt, de la conjoncture économique et de la situation du marché et des entreprises qui pourraient avoir une incidence sur certains des placements que détient le Fonds.

Le Fonds a pour objectif de placement d'obtenir des rendements absolus supérieurs évalués sur la totalité d'un cycle de marché.

Afin de réaliser son objectif de placement, le Fonds peut avoir recours aux stratégies suivantes : 1) prendre des décisions de placement en se fondant sur des analyses fondamentales; 2) investir principalement dans des positions appariées à court ou à moyen terme, en fonction des fondamentaux sous-jacents du placement; 3) investir dans des titres générant des dividendes élevés et de fiducies de revenu pour fournir au portefeuille un rendement total fondé sur une augmentation des revenus et du capital; 4) investir dans un

panier de titres, en positions acheteur et vendeur, selon une approche thématique lorsqu'un secteur subit une perturbation ou un changement structurel; 5) effectuer des opérations de négociation à court terme de façon limitée pour saisir les occasions qui se présentent de temps à autre sur le marché; 6) acheter ou vendre (y compris à découvert) des titres comme des actions ordinaires, des bons et des droits de souscription d'actions, des options de remboursement ou d'encaissement anticipé et certains titres à revenu fixe, y compris des actions privilégiées, des obligations convertibles et des instruments de créance; 7) utiliser le levier financier de marges d'emprunt ou d'autres moyens lorsque que le conseiller en valeurs le juge approprié.

Le conseiller en valeurs investit la quasi-totalité du portefeuille dans des actions et d'autres titres négociés sur une Bourse des valeurs reconnue. Les opérations de placement du Fonds sont effectuées en conformité avec des politiques et restrictions en matière de placement dont celles qui suivent : 1) la proportion des positions acheteur et des positions vendeur du portefeuille variera de temps à autre selon un ratio établi par le conseiller en valeurs. Dans des conditions normales, l'exposition nette au marché devrait se situer entre -50 % et +50 %, mais peut être dépassée si le conseiller en valeurs juge que les conditions actuelles du marché le permette; 2) l'effet de levier sera utilisé conformément aux règles de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. Dans des conditions normales, l'utilisation de l'effet de levier, le cas échéant, devrait être minimale; 3) le Fonds limitera la pondération d'un titre individuel, sur la base du coût, à 10 % au maximum de la valeur liquidative du Fonds; 4) les achats de titres non négociables, sur la base du coût, ne devront pas dépasser 10 % de la valeur liquidative du Fonds; 5) le Fonds peut utiliser les options et d'autres dérivés pour augmenter le rendement ou atténuer les risques.

Le programme de gestion du risque du Fonds vise à réduire l'incidence négative que peut avoir le risque sur le rendement financier du Fonds d'une manière qui soit cohérente avec l'objectif de placement de celui-ci. Le gérant gère l'incidence que peuvent avoir ces risques financiers sur le rendement du Fonds en recrutant et en supervisant des conseillers en valeurs professionnels et chevronnés qui effectuent le suivi des placements du Fonds et suivent l'évolution des marchés sur une base quotidienne.

I) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité qu'une partie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement qu'elle a conclu avec un fonds.

Le Fonds s'expose à une importante concentration du risque de crédit lorsqu'elle investit dans des instruments de créance et des instruments dérivés. Étant donné que la juste valeur des instruments de créance et des instruments dérivés tient compte de la solvabilité de l'émetteur, ce facteur correspond au risque maximal de crédit auquel le Fonds est exposé.

Le règlement ou le paiement de toutes les opérations effectuées par le Fonds sur des titres cotés est fait au moment de la livraison par l'intermédiaire de courtiers agréés. Le risque d'inexécution est considéré comme minime, étant donné que la livraison de titres vendus n'a lieu qu'à la suite de la réception du paiement par le courtier. Le paiement d'un achat est effectué à la réception des titres par le courtier. L'opération échoue si une des parties ne remplit pas son obligation.

Aux 30 juin 2010 et au 31 décembre 2009, le Fonds n'avait aucun placement dans des instruments de créance et une exposition minime dans des instruments dérivés et, par conséquent, il n'était pas assujéti au risque de crédit.

II) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque qu'un Fonds ne soit pas en mesure de régler ou de satisfaire ses obligations en temps opportun ou à un prix raisonnable.

Le Fonds est exposé à des rachats en trésorerie hebdomadaires visant des parts rachetables. Les parts du Fonds sont émises et rachetées hebdomadairement sur demande à la valeur liquidative aux fins des opérations par part du Fonds, au gré du porteur de parts.

Le Fonds gère le risque de liquidité en investissant la plupart de son actif dans des titres qui sont négociés sur un marché actif et dont elle peut facilement se départir.

Le Fonds peut de temps à autre investir dans des titres qui ne sont pas négociés sur un marché actif et qui peuvent être non liquides. Ces titres sont désignés comme placements privés et titres à négociation restreinte dans l'état du portefeuille de placements et autres actifs nets. Au 30 juin 2010 et au 31 décembre 2009, le Fonds ne détenait aucun titre de cette catégorie.

Le Fonds peut avoir recours à des instruments dérivés afin de diminuer son exposition au risque. Rien ne garantit l'existence d'un marché pour certains instruments dérivés, et il se peut que certaines restrictions soient imposées sur la négociation d'instruments dérivés par les bourses.

Le tableau suivant présente les flux de trésorerie selon les échéances des actifs et des passifs financiers du Fonds au :

30 juin 2010

	Moins de un an (\$)	De un à trois ans (\$)	De trois à cinq ans (\$)	Ne portant pas intérêt (\$)
Actifs financiers				
Actions – positions acheteur	-	-	-	236
Autres montants à recevoir	3 649	-	-	-
Trésorerie	18 819 203	-	-	-
Total	18 822 852	-	-	236
Passifs				
Contrat de gré à gré	(111 950)	-	-	-
Autres passifs	(351 296)	-	-	-
Total	(463 246)	-	-	-

31 décembre 2009

	Moins de un an (\$)	De un à trois ans (\$)	De trois à cinq ans (\$)	Ne portant pas intérêt (\$)
Actifs financiers				
Actions – positions acheteur	-	-	-	14 978 423
Autres montants à recevoir	98 921	-	-	-
Trésorerie et équivalents	18 604 346	-	-	-
Total	18 703 267	-	-	14 978 423
Passifs				
Actions – positions vendeur	-	-	-	(5 802 247)
Autres passifs	(82 724)	-	-	-
Total	(82 724)	-	-	(5 802 247)

III) **Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que la fluctuation des taux d'intérêt puisse influencer sur les flux de trésorerie futurs ou la juste valeur des instruments financiers.

Un risque de taux d'intérêt existe lorsque le Fonds investit dans des instruments financiers portant intérêt. Le Fonds est exposé au risque que la valeur de ces instruments financiers varie par suite de la fluctuation des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. Les fluctuations des taux d'intérêt ont peu d'incidence sur la trésorerie et les équivalents, lesquels sont investis dans des titres à taux d'intérêt du marché à court terme.

Aux 30 juin 2010 et 31 décembre 2009, l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur le Fonds était négligeable.

IV) **Autre risque de prix**

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers varient par suite de changements des cours du marché (autres que ceux découlant du risque de taux d'intérêt ou de change).

Tout placement présente un risque de perte en capital. Le gérant du Fonds atténue ce risque au moyen d'une sélection méticuleuse et d'une diversification suffisante des titres et des autres instruments financiers selon les objectifs et la stratégie de placements du Fonds. Le risque maximal attribuable aux instruments financiers est déterminé par la valeur marchande de ces instruments financiers, à moins que le Fonds détienne des positions vendeurs dans des instruments financiers, tel qu'il est décrit ci-après. Toutes les positions du Fonds sont revues sur une base quotidienne par le gérant. Les instruments financiers détenus par le Fonds sont assujettis au risque lié au cours du marché découlant des incertitudes à l'égard des cours futurs des instruments.

Le Fonds peut prendre des positions vendeurs. Les ventes à découvert comportent certains risques, à savoir, que la valeur des titres empruntés augmentera ou ne fléchira pas suffisamment pour compenser les coûts du Fonds, ou que les conditions du marché ne favorisent pas la vente ou le rachat des titres.

Le portefeuille de placements et les autres actifs nets sont classés par secteur d'activité.

L'incidence sur l'actif net du Fonds d'une variation de 5 % de l'indice de référence, selon la corrélation historique entre le rendement du Fonds et le rendement de son indice de référence, aux 30 juin 2010 et 31 décembre 2009, toutes les autres variables demeurant constantes, est présentée dans le tableau ci-après. Une analyse de régression a été utilisée pour évaluer la corrélation historique, en utilisant 49 points de données (43 points de données en 2009) en fonction des rendements nets mensuels du Fonds.

Indice de référence	Incidence sur l'actif net	
	30 juin 2010	31 décembre 2009
Indice de rendement total S&P/TSX	209 000 \$	329 000 \$

La corrélation historique n'étant pas nécessairement représentative de la corrélation future, l'incidence sur l'actif net pourrait être assez différente.

V) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la valeur d'un instrument financier varie par suite de la fluctuation des taux de change.

Le risque de change découle des instruments financiers (y compris la trésorerie et les équivalents) libellés en une devise autre que le dollar canadien, soit la monnaie de fonctionnement du Fonds. Pour atténuer son exposition aux devises ou pour s'exposer à une devise particulière, le Fonds peut conclure des contrats de change aux fins de couverture.

Aux 30 juin 2010 et 31 décembre 2009, la valeur des titres libellés en devises du Fonds s'établissait comme suit :

Devise	30 juin 2010		31 décembre 2009	
	Instruments financiers (en \$)	Pourcentage de l'actif net (%)	Instruments financiers (en \$)	Pourcentage de l'actif net (%)
Dollar américain (positions acheteur)	4 898 602	26,7	6 184 103	22,2
Dollar américain (positions vendeur)	-	-	(4 403 692)	(15,8)

Les montants présentés dans le tableau ci-dessus sont fonction de la juste valeur des instruments financiers du Fonds (y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie). Les autres actifs financiers et les passifs financiers qui sont libellés en devises ne présentent pas un risque de change important pour le Fonds.

Au 30 juin 2010, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 5 % par rapport à toutes les devises du portefeuille, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net aurait augmenté ou diminué d'environ 89 000 \$, respectivement 245 000 \$ (89 000 \$ au 31 décembre 2009).

En pratique, les résultats de négociation réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

VI) Évaluation de la juste valeur

Les modifications apportées au chapitre 3862, « Instruments financiers – informations à fournir », exigent que le Fonds classe les évaluations à la juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations. La hiérarchie des justes valeurs se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 – Prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 – Données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix);

Niveau 3 – Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

Le niveau de hiérarchie des justes valeurs au sein duquel doit être classée en totalité l'évaluation de la juste valeur doit être déterminé d'après le niveau de données le plus bas qui sera significatif pour l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité. À cette fin, l'importance d'une donnée est évaluée par comparaison à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité. Si une évaluation de la juste valeur est fondée sur des données observables qui

nécessitent un ajustement significatif sur la base de données non observables, elle relève du niveau 3. Apprécier l'importance d'une donnée précise pour l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité requiert du jugement et la prise en compte de facteurs spécifiques à l'actif ou au passif considérés.

La direction doit faire preuve d'un jugement important pour déterminer ce qui constitue une donnée « observable ». Elle définit comme donnée observable une donnée de marché facilement disponible, régulièrement mise à disposition et à jour, fiable et vérifiable, non exclusive et provenant de sources indépendantes actives dans le marché concerné.

Le tableau qui suit présente les justes valeurs des actifs et les passifs financiers du Fonds classés selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur au 30 juin 2010.

30 juin 2010

	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
Actifs				
Actions – positions acheteur	236	-	-	236
Passifs				
Contrat de gré à gré	-	(111 950)	-	(111 950)

31 décembre 2009

	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
Actifs				
Actions – positions acheteur	14 978 423	-	-	14 978 423
Passifs				
Actions – positions vendeur	(5 802 247)	-	-	(5 802 247)

Les instruments évalués selon les cours disponibles sur des marchés actifs et qui sont, de ce fait, classés dans le niveau 1, comprennent les actions cotées actives. Le gérant n'ajuste pas les cours de ces instruments.

Lorsque des instruments financiers qui sont négociés sur des marchés non considérés comme actifs, mais sont évalués en fonction des prix fixés sur le marché, des soumissions des courtiers ou d'autres sources de prix soutenus par des commentaires observables, ces instruments sont classés selon le niveau 2. Cela inclut un contrat de change à terme. Puisque le niveau 2 de placements comprend des positions qui ne sont pas négociées sur des marchés actifs ou sont assujettis à des restrictions de cessibilité, les valeurs peuvent être ajustées afin de refléter l'illiquidité ou l'incessibilité, qui sont habituellement fondés sur l'information sur les marchés disponible.

Aucun mouvement entre les niveaux n'a eu lieu au cours de l'exercice.

4. OPÉRATIONS SUR LES CAPITAUX PROPRES

Conformément au chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital », du *Manuel de l'ICCA*, le Fonds présente des informations sur son capital et sur la façon dont il est géré.

Les parts émises et en circulation constituent le capital du Fonds. Le nombre de parts que le Fonds est autorisé à émettre est illimité. Les parts n'ont pas de valeur nominale et elles sont émises et rachetées à la valeur liquidative par part. Le Fonds offre deux séries de parts : les parts de série A et les parts de série F. Les parts de série A du Fonds sont offertes moyennant des frais de vente initiaux ou des frais de vente reportés. Les parts de série F

sont offertes aux investisseurs individuels qui participent à des programmes qui ne les obligent pas à payer des frais de souscription ni des frais de service aux courtiers inscrits et aux spécialistes en placement. Les porteurs de parts ont le droit de recevoir des distributions au moment de leur déclaration. Les distributions sur les parts du Fonds sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds. Les distributions sont fondées sur l'estimation par la direction du résultat réel pour l'exercice. Le Fonds n'est soumis à aucune restriction ni à aucune exigence particulière en matière de capital pour la souscription et le rachat de parts, mis à part les exigences minimales en matière de souscription. L'état de l'évolution de l'actif net présente l'évolution du capital du Fonds au cours de la période. Le gérant gère le capital du Fonds conformément à ses objectifs de placement. Il gère notamment son niveau de liquidité de manière à être en mesure d'effectuer les rachats, comme il a été mentionné à la note 3.

Le tableau ci-après présente un sommaire du nombre de parts émises et rachetées à la valeur liquidative :

	Série A	
	2010	2009
Solde au 1 ^{er} janvier		
Parts émises contre trésorerie	218 144	172 798
Parts émises à la fusion des fonds	-	1 591
Parts rachetées	<u>(61 425)</u>	<u>(13 773)</u>
Parts émises et en circulation au 30 juin	<u>156 719</u>	<u>160 616</u>

	Série F	
	2010	2009
Solde au 1 ^{er} janvier		
Parts émises contre trésorerie	55 897	70 348
Parts émises à la fusion des fonds	2 129	1 984
Parts rachetées	<u>(30 908)</u>	<u>(14 239)</u>
Parts émises et en circulation au 30 juin	<u>27 118</u>	<u>58 093</u>

5. IMPÔTS SUR LE REVENU

Au 31 décembre 2009, le Fonds répondait à la définition de fiducie de fonds commun de placement. En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi »), la totalité du revenu du Fonds est imposable (y compris les gains nets en capital imposables), et le Fonds a droit à une déduction, lors du calcul du revenu imposable, de tous les montants versés ou à verser aux porteurs de parts pour l'exercice. Le Fonds a pour politique de distribuer, dans la mesure du possible, la totalité de son revenu pour l'exercice aux porteurs de parts afin de ne pas être assujettis à l'impôt fédéral canadien sur le revenu aux termes de la partie 1 de la Loi. Par conséquent, aucune charge d'impôts n'a été établie dans les présents états financiers.

Au 31 décembre 2009, les pertes en capital et les pertes autres qu'en capital du Fonds s'établissaient comme suit :

Perte autre qu'en capital* (expiration en 2029)	Perte en capital**
415 107 \$	1 924 519 \$

*Les pertes autres qu'en capital peuvent être déduites du revenu des exercices ultérieurs pendant une durée maximale de 20 ans.

**Les pertes en capital nettes peuvent être reportées indéfiniment afin de réduire les gains des périodes ultérieures.

6. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En vertu d'une convention conclue entre le Fonds et le gérant, et en contrepartie de services d'administration et de gestion de placement, le gérant reçoit des honoraires de gestion mensuels, calculés quotidiennement et payables mensuellement. Les frais de gestion annuels payés par le Fonds sont de 2,50 % de la valeur liquidative pour les parts de série A et de 1,5 % pour les parts de série F.

Le Fonds verse également au gérant une prime de rendement payable tous les six mois. Le gérant peut modifier la fréquence de ce paiement en avisant au préalable les porteurs de parts. En ce qui a trait au Fonds, la prime de rendement est égale à 20 % de l'augmentation de la valeur liquidative du placement de chaque porteur de parts du Fonds. Dans la mesure où la prime de rendement de toute période est négative, le montant est reporté prospectivement et déduit de toute prime de rendement positive relativement aux placements des porteurs de parts des périodes ultérieures.

7. FRAIS ET CHARGES D'EXPLOITATION

Le Fonds est responsable du paiement de tous les frais et charges, notamment, mais sans s'y restreindre les commissions de courtage touchées sur les opérations de portefeuille, les frais de dépôt réglementaires, les honoraires de l'agent des registres et des transferts, les honoraires des vérificateurs et des comptables, les frais d'administration (y compris les frais de publicité, de commercialisation et de promotion), la tenue des registres, ainsi que les frais et charges juridiques, les droits de garde et toutes les taxes et autres frais liés à l'achat et à la vente d'actifs du Fonds.

Le gérant peut, à sa discrétion, absorber certaines charges d'exploitation du Fonds afin de maintenir son ratio de frais de gestion à un niveau concurrentiel. Le gérant peut, à sa discrétion, recouvrer une partie ou la totalité des charges d'exploitation qu'il a engagées sur une période de cinq ans. Le gérant peut, en tout temps, mettre fin à ces absorptions ou choisir de les maintenir indéfiniment. Les montants absorbés ou recouverts sont présentés à l'état des résultats. Aucun rabais de courtage n'a été accordé au Fonds pendant l'exercice.

Le total des commissions de courtage payées par le Fonds relativement aux opérations sur titres pour l'exercice terminé le 30 juin 2010 s'est établi à 23 502 \$ (9 607 en 2009).

8. RAPPROCHEMENT DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DE L'ACTIF NET

	Par part (\$)					
	30 juin 2010			31 décembre 2009		
	Valeur liquidative	Ajustement pour conformité au chapitre 3855	Actif net	Valeur liquidative	Ajustement pour conformité au chapitre 3855	Actif net
Série A	99,13 \$	-	99,13 \$	100,62 \$	(0,12 \$)	100,50 \$
Série F	104,17 \$	-	104,17 \$	105,20 \$	(0,13 \$)	105,07 \$

9. UTILISATION D'UN LEVIER FINANCIER

Le levier financier correspond au degré auquel un fonds utilise des fonds ou des titres empruntés. Si on dit d'un fonds qu'il utilise un levier financier d'au plus 200 %, cela signifie qu'il peut emprunter 2 \$ sous forme d'argent ou de titres pour chaque tranche de 1 \$ d'actifs, de sorte que le fonds utilise 3 \$ d'actifs au total. Le Fonds n'a eu recours à aucun levier financier pendant la période.

10. MODIFICATIONS COMPTABLES À VENIR

En février 2008, le Conseil des normes comptables (« CNC ») de l'ICCA a confirmé que les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») remplaceront les PCGR du Canada le 1^{er} janvier 2011 pour les entreprises canadiennes à but lucratif ayant une obligation publique de rendre des comptes, dont les fonds de placement. Le Fonds adoptera les IFRS le 1^{er} janvier 2011. Le gérant a mis en place des mesures pour identifier les principaux problèmes et déterminer les incidences probables de l'adoption des IFRS et élabore un plan de passage à ces IFRS. Ce plan déterminera notamment les différences entre les conventions comptables actuellement utilisées par le Fonds et celles qu'il entend observer en vertu des IFRS, de même que toutes les conventions comptables et la mise en application des décisions, les contrôles internes, les systèmes d'information et la formation. La direction, après examen des différences entre les PCGR canadiens et l'IFRS, conclue que celles-ci ne devraient avoir aucune répercussion sur la valeur de l'actif net ou les actifs nets par part du Fonds. Présentement, la direction a établi que les répercussions des IFRS se limiteraient à la présentation de notes supplémentaires et à d'autres modifications aux états financiers. Toutefois, ces énoncés peuvent faire l'objet de modifications par suite de l'émission de nouvelles normes ou de nouvelles interprétations de normes existantes.

INFORMATIONS À L'ÉGARD DU FONDS

GÉRANT ET PLACEUR PRINCIPAL

BluMont Capital Corporation
70 University Avenue
Suite 1200, P.O. Box 16
Toronto (Ontario) M5J 2M4
Téléphone : (416) 216-3566
Télécopieur : (416) 360-1102
Numéro sans frais : 1 (866) 473-7376

AGENT COMPTABLE DES REGISTRES

Citigroup Fund Services Canada, Inc.
2920 Matheson Blvd. East
Mississauga (Ontario) L4W 5J4

COURTIER PRINCIPAL

Scotia Capital inc.
40 King Street West, 56th Floor
Toronto (Ontario) M5W 2X6

VÉRIFICATEURS

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Suite 3000 Box 82
Royal Trust Tower TD Centre
Toronto (Ontario) M5K 1G8

CONSEILLER JURIDIQUE

Goodmans LLP
Bay Adelaide Centre
333 Bay Street, Suite 3400
Toronto (Ontario) M5H 2S7



2911 Côte Ste-Catherine, Montréal, QC H3T 1C2 | Tél : 514.342.5055 | 1.866.665.5055 | Téléc : 514.738.2562 | blumontcapital.com

VANCOUVER | CALGARY | TORONTO | MONTRÉAL